



## Conseil économique et social

Distr. générale  
9 novembre 2016  
Français  
Original : anglais

---

### Commission de la condition de la femme

Soixante et unième session

13-24 mars 2017

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes  
et à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale  
intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,  
développement et paix pour le XXI<sup>e</sup> siècle »

**Déclaration présentée par Federation of American Women's  
Clubs Overseas, Graduate Women International, International  
Alliance of Women, International Federation of Business  
and Professional Women, Soroptomist International, Virginia  
Gildersleeve International Fund, Inc. et Zonta International,  
organisations non gouvernementales dotées du statut  
consultatif auprès du Conseil économique et social\***

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

---

\* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



## **Déclaration**

Les organisations non gouvernementales internationales et nationales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, soussignées, soumettent la présente déclaration pour information et examen aux participants à la soixante et unième session de la Commission de la condition de la femme, consacrée au thème :

### **Autonomisation économique des femmes dans un monde du travail en pleine évolution**

Le monde du travail est dynamique; il influence et est influencé à son tour par l'évolution des normes sociales et économiques. Pour répondre à ces changements, l'autonomisation économique des femmes est un impératif moral pour l'engagement des États en faveur des droits fondamentaux internationaux. Elle est également logique d'un point de vue des affaires pour la croissance inclusive et le développement. Le monde moderne et en pleine évolution de l'emploi se caractérise par des populations de plus en plus mobiles. Selon le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, 65,3 millions de personnes auraient été déplacées de force en 2015, les femmes et les filles représentant environ 50 % d'entre elles. Les possibilités économiques des femmes peuvent changer radicalement en raison de la déstabilisation et du déplacement; elles peuvent être autorisées ou contraintes d'entrer sur le marché du travail, même si des lois et des règles restrictives peuvent limiter les possibilités. Nombre d'entre elles sont contraintes d'accepter des emplois informels. Les défis liés aux conflits et à la violence ne se limitent pas aux pays dans lesquels ils se manifestent, mais bon nombre des difficultés auxquelles les femmes sont confrontées en général, telles que la discrimination, la violence et l'exploitation, sont observées à un plus haut degré dans l'emploi après la migration. Graduate Women International et les organisations coparrainantes sont très préoccupées par les obstacles économiques persistants auxquels sont confrontées les filles et les femmes réfugiées.

La disponibilité et la demande d'emploi évoluent au gré des variations de la composition démographique. Le déficit mondial de main-d'œuvre à l'horizon 2030 devrait être très prononcé en raison du vieillissement de la population et de la réduction des taux de fécondité. Par exemple, la Chine doit faire face à une pénurie de 24,5 millions de personnes d'ici 2030, le Brésil 40,9 millions de personnes et l'Allemagne 10 millions. À l'avenir, la croissance dans certains secteurs, comme celui de la science et des technologies, sera confrontée à une pénurie de main-d'œuvre critique si la demande de compétences n'est pas satisfaite. L'arrivée des populations réfugiées avec la facilitation et les investissements appropriés peut répondre aux besoins de la main-d'œuvre et représenter une occasion économique, culturelle et d'apprentissage pour les populations immigrantes et d'accueil.

Graduate Women International a la ferme conviction que la fourniture d'une éducation et d'une formation de qualité pertinentes aux réfugiées est essentielle pour rompre le cycle de pauvreté que nombre d'entre elles endurent et pour leur confier un rôle plus important dans la prise de décision liée à tout processus de réconciliation et de consolidation de la paix. L'égalité entre les sexes et une représentation équitable de la population pour promouvoir l'innovation et la diversité exigent une participation sur un pied d'égalité de toutes les femmes, y compris les réfugiées, les autochtones et les handicapées. L'investissement dans la

construction du capital humain des femmes et des jeunes réfugiées leur permet de tirer le meilleur parti de leurs compétences et de leurs capacités et de mieux contribuer à leur propre bien-être et à celui de leur communauté.

Il est réconfortant pour Graduate Women International de voir les normes internationales et les déclarations reconnaître la nécessité de l'égalité d'accès à l'éducation et à la formation pour l'autonomie et l'autonomisation économique de tous les réfugiés, en particulier les femmes et les filles. Ces normes doivent être appliquées et respectées de manière à avoir un effet mesurable. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 s'engage à « ne laisser personne derrière », y compris dans les régions touchées par les conflits et instables. Les normes internationales relatives à l'emploi, énoncées dans les conventions et recommandations de la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et de l'Organisation internationale du Travail, s'appliquent à toutes les femmes et à toutes les filles. Parmi les objectifs de développement durable, la cible 10.7 de l'objectif 10, réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre, qui facilite la migration et la mobilité de façon ordonnée, sans danger, régulière et responsable, est particulièrement pertinente pour réduire les multiples vulnérabilités des migrantes et celles qui travaillent dans l'économie informelle, de même que la cible 8.8 relative au travail décent.

Graduate Women International souligne que le moment est décisif pour agir sur l'autonomisation des populations de réfugiés, ce qui est reconnu aux plus hauts niveaux. Lors du Sommet de l'Assemblée générale des Nations Unies, le 19 septembre 2016, les réfugiés étaient au centre des préoccupations; les pays se sont engagés à « veiller à ce que tous les enfants réfugiés et migrants reçoivent une éducation dans les mois suivants leur arrivée; et à renforcer les contributions positives des migrants au développement économique et social dans leurs pays d'accueil ». Cet engagement a été confirmé dans la Déclaration de New York de septembre 2016 intitulée Cadre de réponse globale pour les réfugiés, en son point 13. b) Prendre des mesures pour favoriser l'autosuffisance en promouvant l'élargissement des possibilités offertes aux réfugiés en termes d'accès, selon le cas, à l'éducation, aux soins de santé et aux services, aux possibilités de subsistance et aux marchés du travail, sans discrimination entre les réfugiés et d'une manière qui soutienne également les communautés d'accueil. Comme l'a affirmé la Commission européenne dans son plan d'action sur l'intégration des ressortissants de pays tiers (Bruxelles, le 7 avril 2016) : « les politiques économiques et sociales nationales devront tenir compte du récent afflux de migrants et de réfugiés en provenance de pays tiers, en particulier pour répondre à leurs besoins immédiats et faciliter leur intégration sur le marché du travail et dans la société ».

### **Recommandations**

Tenant compte de la nécessité de l'égalité des sexes dans le monde du travail en pleine évolution et de l'engagement législatif des États à intégrer et à autonomiser les femmes réfugiées, Graduate Women International formule les recommandations suivantes :

### **Droits du travail pour les femmes réfugiées**

- Mettre en œuvre et assurer le suivi de la législation, nouvelle et existante, portant sur les défis auxquels sont confrontées les migrantes, la protection de

leurs droits du travail et leur autonomisation économique par les États, les institutions et la société civile.

- Introduire des systèmes de transfert de qualification et des programmes de certification accélérée pour reconnaître les qualifications étrangères, par exemple le droit des enseignants à exercer leur profession dans leur pays d'accueil.
- Prendre des mesures pour identifier l'expertise et les compétences transférables des réfugiés et les transmettre aux institutions internationales aux fins d'établir des correspondances permettant d'utiliser la formation et les talents à l'échelle mondiale et d'encourager l'autonomie constituent une étape essentielle vers l'autonomisation économique à long terme.

### **Éducation et formation linguistique pour le pays d'établissement**

- Développer et mettre en place une éducation et une formation sur mesure, permanentes et accessibles à vie pour les femmes marginalisées, y compris les réfugiées, les handicapées et les autochtones.
- Organiser des cours de langue et des formations, des conseils en matière d'emploi et des formations sur mesure axées sur les compétences adaptés aux besoins du pays d'accueil dans des zones d'installation déterminées.
- Identifier les stratégies d'apprentissage appliqué qui combinent l'acquisition de compétences professionnelles et non professionnelles, comme l'alphabétisation et les téléphones portables comme outil d'apprentissage.
- Soutenir les femmes dans leurs activités de plaidoyer, de dialogue et leurs compétences d'élaboration de programme afin qu'elles soient en mesure de participer efficacement à la sensibilisation des autorités locales et nationales à leurs besoins les plus urgents.
- Fournir une formation et du mentorat en matière de soutien financier, y compris l'utilisation de systèmes bancaires pour aider les femmes entrepreneurs.
- Améliorer les compétences sur le marché, les connaissances spécialisées et les réseaux professionnels de femmes afin de les aider à accéder et à naviguer plus efficacement sur les marchés.

### **Ventilation des données par sexe**

Mettre en place des mesures pour recueillir et analyser la ventilation des données par sexe, âge et statut migratoire afin d'assurer le suivi systématique les progrès des groupes vulnérables, y compris les femmes et les filles migrantes, pour protéger leurs droits fondamentaux et garantir l'accès à la santé, à l'éducation et à l'emploi pour tous.

### **Programmes d'intégration culturelle**

- Fournir aux réfugiés des informations sur le pays d'accueil, les aider à construire des attentes réalistes concernant leur nouvelle vie, leur faire prendre conscience de leurs droits et de leurs devoirs, et leur donner des compétences linguistiques et autres qui leur permettront de réussir dans leur nouvel environnement sont des éléments essentiels pour faciliter leur intégration.

- Favoriser les relations de coopération en initiant des programmes de compétences et d'échanges culturels qui encouragent la compréhension mutuelle de la population migrante et de l'accueil, comme le programme national « Lisons ensemble » de la Finlande.

**Lutte contre la violence sexiste sur le lieu de travail, la traite et l'exploitation**

- Promouvoir des environnements de travail sûrs pour toutes les travailleuses migrantes et prendre des mesures de protection pour les migrantes afin d'atténuer les risques d'exploitation.
- Établir des mécanismes de dénonciation et de recours juridique pour les abus, les agressions ou l'exploitation des femmes migrantes.

**Financement**

Graduate Women International appelle à la mise en œuvre internationale des dispositions relatives à la migration du programme d'action d'Addis-Abeba sur le financement du développement. Le Programme 2030 comme celui sur le financement du développement donnent la priorité à l'égalité entre les sexes et à l'autonomisation des femmes en tant qu'objectif, instrument d'habilitation et bénéficiaire essentiel du développement durable et du financement des efforts de développement.

L'autonomisation économique des femmes est essentielle pour renforcer l'égalité entre les sexes et garantir l'égalité de statut et la participation des femmes dans les économies modernes et dans tous les domaines professionnels, sociaux et politiques.

---